



## RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE

Paris, les 30 et 31 juillet 2015

Le Groupe ad hoc de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire (ci-après désigné le « Groupe ad hoc ») s'est réuni au Siège de l'OIE à Paris (France), les 30 et 31 juillet 2015. La liste des membres du Groupe ad hoc figure à l'[Annexe 1](#) et l'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'[Annexe 2](#).

### Réunion avec le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE

Le Docteur Bernard Vallat s'est joint au Groupe ad hoc afin de discuter des objectifs de la présente réunion ([Annexe 3](#)) et des attentes y afférentes.

Il a accueilli tous les membres et observateurs du Groupe, puis a insisté sur le fait que l'enseignement vétérinaire, tant initial que continu, s'avère essentiel à la promotion des objectifs de l'OIE. Il a poursuivi en notant que les Conférences mondiales sur l'enseignement vétérinaire, auxquelles sont conviés divers acteurs du monde entier, notamment les Doyens des Établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) et les Délégués représentant les Pays Membres, offrent une occasion unique de se pencher sur la question au niveau mondial. Le Docteur Vallat a ensuite mentionné brièvement les trois Conférences mondiales qui se sont tenues successivement à Paris et Lyon (France) et à Foz do Iguazu (Brésil). Évoquant l'importance d'une participation accrue de l'Asie aux discussions en cours, puisque celle-ci compte les plus grandes populations tant humaine qu'animale, il s'est réjoui de pouvoir informer le Groupe ad hoc de la tenue de la prochaine Conférence à Bangkok (Thaïlande) du 22 au 24 juin 2016.

Le Docteur Vallat a indiqué que suite à l'élaboration et la publication des Compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire (ci-après désignées « Compétences minimales ») et du Modèle de cursus de formation initiale vétérinaire (ci-après désigné « Modèle de cursus »), la prochaine étape consisterait à mener une réflexion sur la manière d'inciter les EEV à utiliser ces outils. Il a réaffirmé que l'OIE ne prendrait part à aucune activité d'accréditation. Toutefois, il a précisé qu'il escomptait des organismes d'accréditation que ceux-ci intègrent les lignes directrices de l'OIE dans leur système d'accréditation. Il est donc impératif de convier lesdits organismes à prendre part à ces discussions. Après avoir informé le Groupe ad hoc que la révision complète de l'accord de coopération avec l'Association mondiale vétérinaire (WVA) venait d'être achevée, il espérait l'instauration d'un partage satisfaisant des responsabilités entre l'OIE et la WVA afin d'améliorer l'accès à la formation continue tout en évitant que les activités des deux Organisations ne se chevauchent.

En réponse à la sensibilité accrue de certains EEV à la demande du marché, le Docteur Vallat a souligné l'importance de ne pas perdre de vue que la profession vétérinaire et les Services vétérinaires constituaient un bien public mondial.

Le Docteur Vallat a également attiré l'attention sur la participation accrue attendue des vétérinaires aux questions sociétales, telles que le bien-être des animaux d'élevage et l'utilisation des agents antimicrobiens et des vaccins selon une perspective de santé humaine et animale.

Le Groupe ad hoc a remercié le Docteur Vallat pour avoir partagé son point de vue et prodigué des conseils. Puis, il a convenu qu'il serait impératif lors de la prochaine Conférence de se pencher sur la façon de promouvoir l'utilisation des lignes directrices et des recommandations de l'OIE, notamment dans le cadre de la coopération avec les organismes d'accréditation.

## 1. Examen du travail accompli par le Groupe ad hoc lors des réunions précédentes

Le Docteur Ron DeHaven, Président du Groupe ad hoc, a présenté brièvement (à l'attention surtout des nouveaux membres) les points abordés au cours des trois dernières Conférences mondiales et les progrès en ayant découlé.

- Au cours de la première Conférence mondiale tenue à Paris en octobre 2009, il a été fait état de l'absence de définition commune de la profession vétérinaire (une situation qui persiste à ce jour selon le Groupe ad hoc). Puis, le Groupe ad hoc s'est réuni, à la suite de la première Conférence, afin de se pencher sur certaines des recommandations formulées lors de cette dernière, notamment l'élaboration d'une série de Compétences minimales applicables à l'échelle mondiale.
- Lors de la deuxième Conférence organisée à Lyon en mai 2011, diverses observations ont été partagées, notamment sur la manière d'évaluer la mise en œuvre des Compétences minimales. Le Modèle de cursus de formation initiale vétérinaire a ensuite été développé afin de faciliter l'intégration de ces Compétences à l'enseignement. Le Programme de jumelage entre EEV proposé par l'OIE, qui repose sur l'expérience acquise dans le cadre du Programme de jumelage entre laboratoires de l'OIE, a été mis en place afin d'aider les EEV dans les pays en développement à aligner leur cursus sur les Compétences minimales et le Modèle de cursus.
- À l'occasion de la troisième Conférence qui a eu lieu à Foz do Iguazu en décembre 2013, le débat a porté principalement sur l'utilisation de ces outils (à savoir, les Compétences minimales, le Modèle de cursus et le Programme de jumelage entre EEV). Il a également mis en exergue le renforcement du rôle des Organismes statutaires vétérinaires (OSV) en vue de soutenir l'amélioration de l'enseignement vétérinaire.

Le Docteur DeHaven a fait remarquer qu'il demeurait encore, semble-t-il, une tâche à accomplir en matière de formation initiale pour atteindre l'objectif fixé au départ : la mise en place d'une supervision afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des Compétences minimales et du Modèle de cursus. Après avoir fait observer que ce point pouvait relever du domaine de l'accréditation, il a indiqué que tous les organismes d'accréditation internationalement reconnus étaient actuellement établis à l'intention des pays développés.

## 2. Examen des recommandations de la Conférence mondiale de Brésil

Madame Victoria Wong a présenté l'état d'avancement du processus PVS de l'OIE, plus particulièrement les activités liées au Programme de jumelage entre les EEV et celles liées au Programme de jumelage entre les OSV. Le Docteur Alain Dehove, Coordinateur du Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux et du Programme de jumelage entre EEV, a attiré l'attention sur le fait que dans le cadre des projets de jumelage entre EEV, l'EEV tuteur participe à l'évaluation du cursus de l'EEV bénéficiaire et que le développement d'un guide ou outil faciliterait cette évaluation ainsi que la planification des projets.

### Enseignements tirés des projets de jumelage en cours

Le Docteur Khwanchai Kreasukon, Doyen de l'Université Chiang Mai (Thaïlande), a présenté l'expérience acquise au cours de la collaboration menée avec l'Université du Minnesota (États-Unis d'Amérique), dans le cadre du tout premier projet de jumelage entre EEV. Il a noté quelques points importants pour garantir le succès d'un jumelage, notamment : 1) l'existence d'un partenariat déjà bien établi entre les EEV tuteur et bénéficiaire ; 2) la mise en place d'ateliers destinés aux professeurs ; et 3) la participation des étudiants à la gestion du projet. Selon le Docteur Kreasukon, l'importance relative accordée à la maîtrise de chaque compétence dépend de la société concernée, ce qui représente un défi en soi. C'est la raison pour laquelle l'application d'une approche simple de type « couper - coller » au développement d'un cursus est vouée à l'échec.

Le Docteur Tim Parkinson, Doyen de l'Université Massey (Nouvelle-Zélande), a fait part au Groupe ad hoc de son expérience dans le cadre du projet de jumelage mené entre son établissement et l'Université de Peradeniya (Sri Lanka). Il a expliqué qu'à partir des rapports PVS sur le Sri Lanka, deux objectifs avaient été pu être identifiés : 1) le développement de l'enseignement vétérinaire ; et 2) le développement du secteur de l'élevage à des fins de production alimentaire. Le Docteur Parkinson a fait remarquer que ce dernier objectif, reposant sur un besoin réel, constituait un excellent facteur de changement. Parmi les défis observés figuraient, entre autres, les problèmes de communication, dus au fait que l'anglais n'est utilisé dans l'enseignement qu'après le secondaire. Le manque de motivation des étudiants pose également problème car nombre d'entre eux entament des études vétérinaires faute d'avoir été admis en faculté de médecine. Pour ce qui est des points positifs, le Docteur Parkinson a pris acte de l'ouverture d'esprit du Ministère sri-lankais de l'Enseignement face aux suggestions de l'Université Massey concernant les changements à apporter au cursus.

Le Docteur Stéphane Martinot, Doyen de VetAgro Sup, a abondé dans le sens des intervenants précédents quant à l'importance d'instaurer une bonne relation entre les deux EEV concernés. Après avoir précisé que le développement du cursus, la formation des enseignants et les échanges d'étudiants constituaient les trois piliers sur lesquels reposait le jumelage, il a insisté sur le fait que pour garantir le succès d'un projet, c'est à l'EEV bénéficiaire qu'il revient de donner le ton de la collaboration en entamant le travail à mener dans le cadre de cette dernière.

À la suite de ces présentations, le Groupe ad hoc a longuement discuté de l'accréditation octroyée par des organismes de renommée internationale et de la manière de s'assurer de la bonne mise en œuvre des Compétences minimales et du Modèle de cursus. Il a convenu qu'il était important d'évaluer les progrès des projets de jumelage, et qu'il existait un écart sensible entre la mise en œuvre des Compétences minimales et l'accréditation actuellement conférée par les organismes d'accréditation jouissant d'une reconnaissance internationale. Le Groupe ad hoc a également noté que dans le cadre du Programme de jumelage entre laboratoires mis en place par l'OIE, un nombre relativement petit de laboratoires bénéficiaires étaient devenus des Laboratoires de référence de l'OIE une fois le projet de jumelage achevé. De même, le Groupe a anticipé le fait que le jumelage entre EEV n'aboutirait pas forcément à une accréditation de l'EEV bénéficiaire par l'un des organismes d'accréditation existants, mais se traduirait plutôt par une conformité accrue de l'EEV bénéficiaire aux Compétences minimales requises formulées par l'OIE.

En réponse au commentaire d'un membre concernant le manque de motivation parfois observé chez certains étudiants en médecine vétérinaire qui avaient initialement choisi d'autres disciplines universitaires, le Groupe ad hoc a estimé qu'il était capital de mieux informer les étudiants et le public en général de l'importance et de la valeur de la profession vétérinaire.

#### Collaboration avec et soutien d'autres organisations

Le Docteur René Carlson, Président de la WVA, a présenté brièvement l'engagement de l'Organisation en matière d'enseignement, notamment : 1) la sensibilisation du secteur privé aux avantages que comporte le respect des lignes directrices et des recommandations de l'OIE, telles que les Compétences minimales et le Modèle de cursus ; 2) la coopération avec l'Association médicale mondiale (AMM) afin de promouvoir les questions relevant du domaine « Une seule santé » ; 3) le soutien apporté à l'Association internationale des étudiants en médecine vétérinaire (IVSA) ; et 4) la création d'un portail WVA mondial en ligne sur la formation continue (Global Online Continuing Education Portal) en partenariat avec la World Continuing Education Alliance (le Docteur Carlson a montré des extraits de vidéos de cours en ligne).

Le Groupe ad hoc a estimé que l'enseignement vétérinaire, tant continu qu'initial, devait bénéficier des méthodes novatrices, notamment de l'enseignement en ligne.

La Docteure Tomoko Ishibashi a informé le Groupe ad hoc de la coopération de l'OIE avec l'IVSA : les deux organisations ont signé un accord de coopération en 2014 et l'OIE soutient activement les activités de l'IVSA. Le Groupe ad hoc a convenu que l'IVSA devait participer activement à la Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire qui se tiendra en 2016.

#### Établissement d'une liste mondiale des EEV

La Docteure Ishibashi a présenté l'état d'avancement de la création d'une liste mondiale des EEV, qui avait été recommandée lors de la Conférence mondiale au Brésil. Même si près de deux Pays Membres de l'OIE sur trois ont répondu à l'enquête et près de 400 EEV ont été inscrites (coordonnées comprises) sur la liste de l'OIE, elle a noté que de plus amples travaux étaient nécessaires afin d'améliorer les données. Suite à l'observation d'écarts entre les rapports et leurs connaissances personnelles en la matière, certains membres ont proposé de consulter d'autres sources d'informations. En réponse, la Docteure Ishibashi a expliqué que, pour être publiées sur le site Internet de l'OIE, les données devaient être adressées par les Délégués de l'OIE. Puis, il a été fait observer que l'établissement d'une liste permet en effet d'identifier toute divergence de données et d'améliorer la communication entre l'Autorité vétérinaire et les EEV dans chaque Pays Membre de l'OIE.

## Autre

Afin d'améliorer la sensibilisation aux Compétences minimales, au Modèle de cursus et au Programme de jumelage entre EEV, le Groupe ad hoc a souscrit à la proposition d'un membre de publier en parallèle des articles sur le sujet dans des revues vétérinaires à comité de lecture. Ceci permettra de s'adresser directement aux professeurs des EEV sans passer par les Autorités vétérinaires (qui sont les homologues de l'OIE).

### **3. Activités des Centres collaborateurs de l'OIE**

Le Groupe ad hoc a examiné les rapports annuels des Centres collaborateurs de l'OIE se rapportant à la formation et au renforcement des capacités des Services vétérinaires, et a discuté des contributions possibles des Centres collaborateurs à la conférence. Le Groupe ad hoc a noté que, bien que les Centres collaborateurs existants offrent un soutien aux Autorités vétérinaires, notamment par le biais de formations continues, l'enseignement vétérinaire en soi ne relève pas de leur compétence. Il a été proposé de mettre sur pied un nouveau Centre collaborateur spécialisé dans la formation en ligne, tout en soulignant que le soutien fourni par l'OIE s'adresse avant tout aux Autorités vétérinaires ainsi qu'aux EVV et non aux étudiants. Il a été rappelé au Groupe ad hoc que les Centres collaborateurs doivent être capables d'offrir un appui dans leurs domaines de compétence, notamment la pédagogie.

### **4. Les lignes directrices de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire et l'accréditation des EEV**

Le Docteur Parkinson, l'un des auteurs de la proposition de la Quads<sup>1</sup> sur les normes et les lignes directrices de l'OIE en matière d'EEV, présentée en mars 2015, a exposé les principaux points et idées sous-tendant cette proposition : compte tenu du désir des EEV dans de nombreux pays en développement d'améliorer leur enseignement en vue d'atteindre le niveau requis par un organisme d'accréditation internationalement reconnu ; compte tenu de l'écart substantiel observé entre le niveau requis par les Compétences minimales de l'OIE et celui exigé par les organismes d'accréditation de renommée internationale ; le niveau requis par ces derniers ne pouvant être obtenu à l'aide des projets de jumelage entre EEV ; il est dès lors souhaitable pour les EEV de disposer d'objectifs qu'ils peuvent réaliser progressivement en vue d'obtenir au final une accréditation. Cette proposition attend donc de l'OIE que cette dernière, en sa qualité d'organisation internationale ayant pour mission d'améliorer les Services vétérinaires, développe une approche progressive en vue d'aider les EEV à améliorer leur enseignement.

Après avoir confirmé que l'OIE n'endosserait pas la fonction d'organisme d'accréditation des EEV, le Groupe ad hoc a longuement discuté à la fois de la proposition de la Quads et de l'amélioration des évaluations en général, notamment de l'impact des projets de jumelage.

Le Groupe ad hoc a convenu qu'il existe deux niveaux d'évaluation : l'un porte sur l'évaluation de la mise en œuvre par un EEV donné des Compétences minimales et du Modèle de cursus élaborés par l'OIE ; et l'autre sur l'accréditation dudit EEV par des organismes d'accréditation internationalement reconnus. Bien que les EEV non accrédités aspirent généralement à l'octroi d'une accréditation par un tel organisme, ce qui contribuera à améliorer la crédibilité des Services vétérinaires et garantir leur succès sur le marché, le Groupe ad hoc a conclu que la compétence de l'OIE ne couvre la seule évaluation de la mise en œuvre des Compétences minimales et du Modèle de cursus. Cet objectif est à la portée de la plupart des EEV des pays en développement.

Puis, le Groupe ad hoc a discuté de l'utilisation d'un guide ou outil permettant d'évaluer la mise en œuvre des Compétences minimales. Un tel outil pourrait être utilisé afin d'évaluer l'état d'avancement des projets de jumelage par les partenaires du jumelage, par les EEV à des fins d'auto-évaluation, ainsi que par les OSV et tout autre organisme responsable du système national d'accréditation des EEV. Sachant que l'OIE n'effectuera aucune évaluation à des fins d'accréditation, le Groupe ad hoc a estimé que l'élaboration par la WVA d'un système d'évaluation par un tiers permettrait de répondre aux besoins des EEV en la matière. Notant qu'il n'existe aucune garantie que tous les EEV accrédités par des organismes d'accréditation jouissant d'une reconnaissance internationale répondent aux Compétences minimales, le Groupe ad hoc a également insisté sur le fait qu'un tel guide ou outil, ainsi que les Compétences minimales et le Modèle de cursus, soient incorporés dans les systèmes d'accréditation desdits organismes. Le Groupe ad hoc a estimé qu'une utilisation aussi répandue d'un guide ou outil aboutirait à la normalisation de la profession vétérinaire et une redéfinition du terme « vétérinaire » dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (ci-après désigné « *Code terrestre* »).

---

<sup>1</sup> Quads : Quadrilatérale (États-Unis d'Amérique, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)

Le Groupe ad hoc était d'avis que l'expertise des organismes d'accréditation de renommée internationale existants serait indispensable au développement d'un tel guide ou outil destiné à évaluer la mise en œuvre des Compétences minimales. Il a également été convenu que ledit guide ou outil devait éviter d'être par trop normatif afin de pouvoir adapter les détails de manière à répondre aux besoins spécifiques de chaque Pays Membre.

Il a été officiellement convenu de contacter l'organisateur de la réunion du Groupe de travail des organismes d'accréditation internationaux (International Accreditors Working Group) prévue en février 2016 en vue d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la réunion. Il a également été envisagé de convier un représentant dudit Groupe de travail à présenter les conclusions de cette réunion à l'occasion de la Conférence mondiale de l'OIE qui se tiendra en juin 2016.

#### **5. Amélioration du concept OIE de jumelage entre EEV**

Le Docteur Dehove a informé le Groupe ad hoc de la révision en cours du Guide pour les projets de jumelage entre EEV à partir du retour d'expérience des EEV ayant participé à des projets de jumelage. Puis, il a invité le Groupe ad hoc et plus particulièrement les Docteurs Kreausukon, Martinot et Parkinson à émettre des commentaires fondés sur leur participation aux projets de jumelage entre EEV. Le guide ou l'outil, une fois développé, serait utilisé, à l'instar de ce qui a été dit dans les points précédents de l'ordre du jour, afin d'analyser la conformité des EEV bénéficiaires aux recommandations et aux lignes directrices de l'OIE. Les projets de jumelage entre EEV pourront servir de modèle dans le cadre de la mise en œuvre d'un tel guide ou outil.

#### **6. Propositions adressées au Directeur général en ce qui concerne le programme de la prochaine Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire**

##### Thème

En s'appuyant sur les orientations données par le Docteur Vallat et les discussions susmentionnées, le Groupe ad hoc a convenu que le premier thème à aborder porterait sur la manière d'encourager et de soutenir la mise en œuvre par les EEV des Compétences minimales et du Modèle de cursus. Compte tenu de l'importance croissante que revêt la capacité des vétérinaires à mieux faire face aux défis qui ne relèvent pas forcément du domaine des sciences vétérinaires, le Groupe ad hoc a également décidé que l'amélioration d'autres capacités, telles l'encadrement, la communication et la compréhension de l'économie, devait également être traitée. Nonobstant le développement de diverses méthodes novatrices d'enseignement, celles-ci ne sont pas toujours connues et disponibles de par le monde. Le Groupe ad hoc a, en outre, estimé que les méthodes d'enseignement à l'ère de l'information constitueraient un sujet intéressant. Une liste de thèmes possibles a été dressée et figure en Annexe 4.

##### Programme

Le Groupe ad hoc a ensuite proposé d'éventuelles présentations pour la prochaine Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire correspondant aux points discutés. Une liste de présentations possibles a été dressée et figure en Annexe 5.

##### Recommandations possibles

Considérant l'intégralité de la discussion menée au cours de la présente réunion, le Groupe ad hoc a préparé un projet de recommandations possibles pour la prochaine Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire qui figure en Annexe 6.

#### **7. Élargissement possible des lignes directrices de l'OIE à l'enseignement des para-professionnels vétérinaires travaillant dans les Services vétérinaires**

Avant d'entamer la discussion afin de savoir si l'OIE doit développer des normes destinées aux para-professionnels, le Groupe ad hoc s'est interrogé sur la population ciblée. Bien que le *Code terrestre* de l'OIE fournisse une définition des para-professionnels vétérinaires, le Groupe ad hoc estime qu'il existe divers types de personnel technique travaillant au sein des Services vétérinaires qui ne sont pas couverts par la définition de l'OIE, et que l'emploi de ce personnel technique varie considérablement entre les pays en développement et les pays développés. Le Groupe ad hoc est d'avis que l'OIE devra, à l'avenir, se pencher sur l'élaboration de normes sur l'enseignement des para-professionnels vétérinaires, et qu'elle devrait commencer par examiner la situation actuelle sur le terrain, éventuellement par le biais d'un questionnaire. Le Groupe ad hoc a escompté que le rapport sur les conclusions de la conférence régionale sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, organisée en octobre 2015, servirait de catalyseur au développement de recommandations en la matière.

---

.../Annexes



## RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE

Paris, les 30 et 31 juillet 2015

### Liste des participants

#### MEMBRES DU GROUPE AD HOC

---

**Dr Ron DeHaven (Chair)**

Executive Vice President  
American Veterinary Medical  
Association  
1931 North Meacham Road  
Suite 100  
60173-4360 Schaumburg, IL  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
Tél. : 847 285 67 75  
Mèl. : RDeHaven@avma.org

**Dr Saeb Nazmi El-Sukhon**

Ex-dean, Fac. Vet. Med.  
Jordan University of Science &  
Technology  
P.O. Box 3030  
22110 Irbid  
JORDANIE  
Tél. : 00962 2 720100  
Mobile + 962 799247555  
Mèl. : sukhon@just.edu.jo

**Professor Aaron S. Mweene**

Department of Disease Control  
School of Veterinary Medicine  
University of Zambia  
P.O. Box 32379, Lusaka 10101  
ZAMBIE  
Mobile : 260-979-390271  
Mèl. : asmweene04@yahoo.com

**Dr René A. Carlson**

President, World Veterinary Association  
AVMA Director of International Affairs  
Chetek, WI 54728-8035  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
Mobile : +1 715 491 3540  
Mèl. : rcarldvm@gmail.com

**Dr Khwanchai Kreausukon**

Dean of the Faculty of Veterinary  
Medicine  
Chiang Mai University  
Faculty of Veterinary Medicine  
T. Mae Hia, Muang  
Chiang Mai 50100  
THAÏLANDE  
Mèl. : dean.vet@cmu.ac.th  
Mèl. : deanvetcmu@gmail.com

**Professor Timothy Ogilvie**

Dean, School of Veterinary Medicine  
Chancellery Building  
St. George's University  
Grenada, WI  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
Tél. : 1 473 439 2000 Ext. 3230  
Fax : 1 473 444 1478  
Mèl. : togilvie@sgu.edu  
Mèl. : Ogilvie@upei.ca

**Dr Pan Dong Ryu**

President of Asian Association of  
Veterinary Schools  
Professor in Veterinary Pharmacology  
College of Veterinary Medicine, Seoul  
National University  
1 Gwanak-ro, Gwanak-gu  
Seoul, 151-742  
RÉPUBLIQUE DE CORÉE  
Tél. : 02-880-1254  
Mèl. : pdryu@snu.ac.kr

**Dr Stéphane Martinot**

Directeur Général/Dean  
VetAgro Sup, 1 Av Bourgelat, 69280  
Marcy L'Etoile  
FRANCE  
Tél. : 0478872502  
Mèl. : direction@vetagro-sup.fr  
Mèl. : stephane.martinot@vetagro-sup.fr

**Dr Felipe Antônio Wouk**

Head, National Veterinary Education  
Commission  
Federal Council of Veterinary Medicine  
SIA Trecho 6, Lote 130/140  
Brasilia, DF. 71205-060  
BRÉSIL  
Tél. : 55 61 21 21 06 / 04 06  
Mèl. : afwouk@gmail  
Mèl. : fwouk@ufpr.br  
Mèl. : antoniowouk.cnemv@cfmv.gov.br

#### AUTRES PARTICIPANTS

---

**Dr Caroline Planté (via Skype)**

La Banque mondiale  
1818 H Street NW (Mail: H5-503)  
Washington DC, 20433  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**Dr Etienne Bonbon**

Président de la Commission des  
normes sanitaires pour les animaux  
terrestres de l'OIE  
Conseiller scientifique auprès de la  
Délégation de l'Union européenne  
auprès des Organisations  
internationales à Paris  
12, avenue d'Eylau  
75116 Paris  
FRANCE  
Mèl. : e.bonbon@oie.int

**Professor Tim Parkinson**

Dean of Veterinary Sciences and  
Institute Head of Undergraduate  
Teaching  
Institute of Veterinary, Animal &  
Biomedical Sciences,  
Tennent Drive, Massey University  
NOUVELLE-ZÉLANDE 4474  
Tél. : 64 6350 4977  
Mèl. : T.J.Parkinson@massey.ac.nz

#### SIÈGE DE L'OIE

---

**Dr Bernard Vallat**

Directeur général  
12, rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88  
Mèl. : oie@oie.int

**Dr Derek Belton**

Chef  
Service du commerce international  
Mèl. : d.belton@oie.int

**Dr Alain Dehove**

Coordonnateur du Fonds mondial pour  
la santé et le bien-être des animaux  
Mèl. : a.dehove@oie.int

Annexe 1 (suite)

**SIÈGE DE L'OIE (suite)**

---

**Dr Tomoko Ishibashi**  
Responsable  
Développement des normes et  
management transversal  
Mèl. : t.ishibashi@oie.int

**Ms Victoria Wong**  
Chef de projet  
Fonds mondial pour la santé et le bien-  
être des animaux  
Mèl. : v.wong@oie.int



## RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE

Paris, les 30 et 31 juillet 2015

---

### Ordre du jour

- Point 1 Rapport sur les travaux effectués lors des réunions précédentes du Groupe ad hoc (à l'attention surtout des nouveaux membres)
- Point 2 Examen des recommandations de la Conférence mondiale organisée au Brésil
- Situation actuelle et questions afférentes au processus PVS (Programme de jumelage entre EEV, Programme de jumelage entre OSV, Programme d'appui à la législation vétérinaire)
  - Collaboration avec et soutien d'autres organisations, notamment de l'Association des étudiants en médecine vétérinaire
  - Établissement d'une liste mondiale des EEV
  - Autre
- Point 3 Rapport des activités des Centres collaborateurs de l'OIE pour l'enseignement vétérinaire, notamment de ceux travaillant sur la formation continue
- Point 4 Soutien pouvant être apporté par l'OIE aux EEV dans le cadre de la préparation à l'obtention d'une accréditation internationale conforme aux lignes directrices de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire<sup>2</sup>
- Point 5 Soutien offert par l'OIE aux organismes internationaux et d'accréditation dans le cadre de l'utilisation des lignes directrices de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire
- Point 6 Propositions afin d'améliorer le concept de jumelage entre EEV développé par l'OIE et ses documents de référence, par ex. en ajoutant davantage de critères en vue d'analyser la conformité de l'EEV bénéficiaire aux lignes directrices de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire
- Point 7 Propositions adressées au Directeur général concernant le programme de la prochaine Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire qui se tiendra en Thaïlande en 2016
- Finalité
  - Sujets à traiter
  - Résultats escomptés /recommandations éventuelles
  - Questions diverses
- Point 8 Propositions destinées à renforcer la relation entre les EEV et les OSV en vue d'améliorer la qualité de la profession vétérinaire
- Point 9 Élargissement éventuel des lignes directrices de l'OIE à l'enseignement des para-professionnels vétérinaires travaillant au sein des Services vétérinaires
- Point 10 Questions diverses

---

<sup>2</sup> Prise en considération de l'article paru en mars 2015 à l'issue de la Réunion quadrilatérale relative à la santé animale qui s'est tenue en Nouvelle-Zélande sur le renforcement de la structure de soutien au jumelage de l'OIE ayant trait à l'enseignement vétérinaire en vue d'inclure un éventuel appui de l'OIE aux EVV dans le cadre de leur préparation à l'obtention d'une accréditation internationale.

### **Finalité de la réunion**

Après examen des recommandations issues de la troisième Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire et le rôle des ordres vétérinaires qui s'est tenue au Brésil, au vu des progrès accomplis par l'OIE et dans les Pays Membres et des initiatives novatrices dont la mise en œuvre du Programme de jumelage de l'OIE entre Établissements d'enseignement vétérinaire, le Groupe ad hoc a été convoqué afin de présenter des propositions au Directeur général sur les points suivants :

1. l'objet de la quatrième Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire prévue du 22 au 24 juin 2016 en Thaïlande ;
2. le projet de programme de la quatrième Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire ;
3. les principaux points à inclure dans les recommandations de la quatrième Conférence mondiale ; et
4. les travaux supplémentaires pouvant être entrepris par l'OIE afin d'encourager une plus grande coopération entre les EEV et les Organismes statutaires vétérinaires (OSV).

Les discussions portant sur les points susmentionnés doivent inclure les questions suivantes :

- l'OIE doit-elle élargir son champ d'action afin de couvrir l'enseignement des para-professionnels vétérinaires travaillant au sein des Services vétérinaires ;
- l'OIE doit-elle soutenir les EEV dans leur préparation à l'obtention d'une accréditation internationale conforme aux lignes directrices de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire ;
- l'évaluation des initiatives d'apprentissage en ligne existantes et, si celle-ci est positive, comment incorporer l'apprentissage en ligne dans la formation initiale et/ou continue en conformité avec les lignes directrices de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire ;
- comment soutenir davantage les Pays Membres dans la création ou l'amélioration des OSV et leur relation avec les EEV ;
- comment encourager les organismes d'accréditation à intégrer les lignes directrices de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire dans leurs critères d'accréditation ;
- comment améliorer le concept actuel de jumelage entre EEV développé par l'OIE et ses documents de référence, par ex. en ajoutant davantage de critères destinés à l'analyse de la conformité des EEV bénéficiaires aux lignes directrices de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire.

### Proposition de thèmes

1. Comment aider les EEV à mettre en œuvre les Compétences minimales et le Modèle de cursus de formation initiale
  - ⇒ Encourager les organismes d'accréditation à incorporer les Compétences minimales et le Modèle de cursus de formation initiale dans leurs systèmes d'accréditation de telle sorte que le respect des dites Compétences et dudit Modèle puisse constituer une étape importante de l'accréditation pour les EEV souhaitant en bénéficier à l'avenir.
  - ⇒ Analyse de la mise en œuvre/inclusion des Compétences minimales et du Modèle de cursus de formation initiale dans le cursus => Éventuellement par les partenaires participant à un projet de jumelage ?
  - ⇒ Développer un outil afin de permettre aux partenaires d'un projet de jumelage, aux EEV ou aux OSV de mettre en œuvre les Compétences minimales et le Modèle de cursus de formation initiale, avec l'aide d'organismes d'accréditation internationaux et régionaux.
  - ⇒ Que ressort-il de la mise en œuvre de ces compétences ?
  - ⇒ Des liens plus étroits entre les OSV, les EEV et les Autorités vétérinaires (AV)
    - Présentation de réussites
    - Dissocier le cursus de la législation primaire
  - ⇒ Collaboration avec les OSV, les EEV et les AV afin de renforcer la conformité aux Compétences minimales et au Modèle de cursus de formation initiale
  - ⇒ Soutien apporté à l'OIE en vue de l'adoption de la définition du terme « vétérinaire »
2. Importance de l'amélioration d'autres capacités importantes telles que l'encadrement, la communication, la compréhension de l'aspect économique et l'éthique pour chaque vétérinaire et pour l'ensemble de la profession vétérinaire
  - ⇒ Nécessité de justifier les mesures prises en matière de santé animale auprès des éleveurs, ainsi que des communautés et des hommes politiques locaux. Communication relative au risque. Nécessité des étudiants à apprendre.
3. Meilleures méthodes d'enseignement à l'ère de l'information
  - ⇒ Formation continue – quelles sont les possibilités ?
    - Alors que la demande en formation continue pour les Services vétérinaires publics est élevée, de nombreux pays y ont peu accès.
    - Partage des responsabilités entre les EEV, les OSV, les Services vétérinaires nationaux et les Associations de vétérinaires dans la CE.
  - ⇒ Formation des enseignants
  - ⇒ Formation en ligne
    - Formation initiale
    - Formation continue
  - ⇒ Point de vue des étudiants : ce qu'ils veulent apprendre, de quelle manière souhaitent-ils que l'enseignement soit prodigué
  - ⇒ Mise à disposition des Doyens et des AV de modules didactiques portant sur le bien-être animal, le concept « Une seule santé », la santé publique vétérinaire, notamment les zoonoses, et la sécurité sanitaire des aliments
  - ⇒ Tirer des leçons des expériences acquises dans d'autres disciplines universitaires connexes (par exemple, la santé humaine ou l'agriculture) afin d'améliorer la qualité de l'enseignement
  - ⇒ Apprendre à utiliser les nouvelles technologies
4. Normes sur la formation des para-professionnels vétérinaires

## **Propositions de présentations**

### **Allocutions principales**

- 1) Par le Docteur Jonathan Rushton du Royal Veterinary College sur l'aspect économique de la santé des animaux d'élevage
- 2) Par un enseignant sur les méthodes d'apprentissage innovantes à venir
- 3) Par l'IVSA sur ce que les étudiants souhaitent apprendre et de quelle manière  
(Cette présentation doit s'appuyer sur une enquête menée auprès d'étudiants.)

### **Autres allocutions**

1. Bien-être animal – modules développés par l'American Veterinary Medical Association (AVMA)
2. Présentation sur la formation en ligne par le Docteur René Carlson (WVA)
3. Nouvelles méthodes d'enseignement - exemples de réussite en matière de nouvelles méthodes d'enseignement
4. Réussite (ou situation idéale hypothétique) en matière de collaboration entre une Autorité vétérinaire et un Organisme statutaire vétérinaire – par le Royal College of Veterinary Surgeons
5. État d'avancement des lignes directrices de l'OIE destinées aux organismes chargés d'évaluer la mise en œuvre des Compétences minimales (par qui ? L'OIE ou un organisme d'accréditation ?)
6. Présentation des projets de la Banque mondiale, relatifs à l'adoption du concept « Une seule santé » par les Autorités vétérinaires et médicales en Asie Centrale, et des ateliers nationaux OMS-OIE (RSI-PVS)
7. Retour d'expérience sur les projets de jumelage en cours entre l'UMN et l'Université Chiang Mai, entre autres, notamment sur la contribution du jumelage à l'amélioration de l'enseignement dans la région
8. Évaluation des progrès accomplis dans le cadre des projets de jumelage - développement d'indicateurs en vue d'évaluer les résultats du jumelage (RVC/Jordanie et UMN/Chiang Mai)
9. L'enseignement vétérinaire dans le processus PVS
10. Perception de la profession vétérinaire par le grand public par ?? (un journaliste ou un professionnel issu d'une autres discipline des sciences sociales)
11. Présentation par le Groupe de travail sur l'accréditation internationale
12. État d'avancement de la création d'un organisme d'accréditation régional pour l'Asie
13. Rôle actuel et à venir de la WVA dans l'enseignement vétérinaire
14. Importance de l'accréditation pour les EEV
15. Le point sur la suite donnée aux recommandations issues des Conférences mondiales précédentes sur l'enseignement vétérinaire, présenté par le Groupe ad hoc sur l'enseignement vétérinaire
16. Présentation sur l'encadrement – intégration des nouveaux étudiants
17. Enseignement du concept « Une seule santé » – Perspective du Sud-Est asiatique

### **Propositions de recommandations pour la Conférence**

1. Les Pays Membres doivent veiller à ce que tous les organismes chargés d'évaluer les EEV adoptent les Compétences minimales et le Modèle de cursus, et à suivre leur mise en œuvre en évaluant les résultats obtenus, ce qui servira de base à leurs prises de décision.
  2. Les Pays Membres doivent mettre en place des OSV conformes à la définition de l'OIE, présentée dans le *Code terrestre* de l'OIE.
  3. Les Pays Membres doivent développer ou moderniser, au besoin, leur législation vétérinaire afin de satisfaire aux normes de l'OIE régissant la profession et l'utilisation prudente des médicaments vétérinaires, éventuellement avec le concours du Programme d'appui à la législation vétérinaire (Recommandation n° 6 adressée aux Pays Membres lors de la Conférence au Brésil).
  4. Les Pays Membres doivent s'assurer qu'il existe des mécanismes efficaces permettant d'offrir, faciliter l'accès à et évaluer la formation continue destinée à la profession vétérinaire.
  5. Les EEV soient encouragés à évaluer et adopter les meilleures pratiques didactiques dans leur cursus.
  6. Les OSV doivent satisfaire aux exigences minimales requises en matière de formation continue afin d'obtenir la reconduction de leur homologation.
  7. L'OIE doit développer une approche permettant aux EEV d'incorporer les Compétences minimales et le Modèle de cursus de formation initiale.
  8. L'OIE doit encourager la mise en place d'un système permettant de reconnaître la mise en œuvre par les EEV des Compétences minimales et du Modèle de cursus de formation initiale.
  9. L'OIE doit collaborer avec des organismes d'accréditation internationalement reconnus en vue de développer sa ligne directrice destinée aux organismes évaluant la mise en œuvre des Compétences minimales et du Modèle de cursus de formation initiale.
  10. L'OIE doit réviser la définition du terme « vétérinaire » afin d'inclure la maîtrise des Compétences minimales.
  11. L'OIE doit développer une ligne directrice sur les bonnes pratiques des OSV ou les normes minimales auxquelles ils doivent satisfaire (Recommandation n° 6 adressée à l'OIE lors de la Conférence au Brésil).
  12. Toutes les parties, telles que les Associations vétérinaires, les EEV, les OSV, les Pays Membres et l'OIE, doivent promouvoir auprès du grand public l'importance des vétérinaires dans la société.
-

---

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2015**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation internationale sur les droits d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des périodiques, documents, ouvrages, supports électroniques ou tout autre média destiné au public, dans un but informatif, éducatif ou commercial, sous réserve de l'autorisation écrite préalable de l'OIE.

Les désignations et dénominations employées ainsi que la présentation des données de cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les points de vue exprimés dans les articles signés relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. La mention de sociétés commerciales ou de produits fabriqués, brevetés ou non, n'implique pas que ces sociétés ou produits soient approuvés ou recommandés par l'OIE de préférence à d'autres, de nature similaire et non cités.